

N° 235. — DÉCISION fixant l'attribution des bourses à l'école primaire supérieure.

(Du 8 août 1901.)

LE GOUVERNEUR DES ÉTABLISSEMENTS FRANÇAIS DE L'Océanie, CHEVALIER DE LA LÉGIION D'HONNEUR, OFFICIER DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE,

Vu le décret du 28 décembre 1885 sur le Gouvernement de la colonie ;

Vu l'arrêté du 16 janvier 1901 créant à Papeete une école d'enseignement primaire et professionnel ;

Vu la décision du 1^{er} mai 1901 déterminant les bourses à concéder en 1901 ;

Vu les procès-verbaux de la commission d'examen des candidats aux bourses en date des 9 et 22 juillet 1901 ;

Vu la délibération du Conseil général en date du 6 août courant ;
Sur la proposition du Secrétaire Général ;

DÉCIDE :

Art. 1^{er}. Des bourses ou fractions de bourse à l'école primaire supérieure de Papeete sont attribuées aux candidats ci-après désignés, pour les valeurs et durées indiquées au tableau ci-dessous :

N° d'ordre	Noms et prénoms des boursiers	Valeur de la bourse	Durée de la bourse
1	Grélot, Marcel-Joseph-Louis, bourse entière.	800 fr.	un an
2	Allain, Charles-Félix, id.	id.	id.
3	Hoarai a Fiu, id.	id.	id.
4	Lucas, Emmanuel-Yves-Marie, id.	id.	id.
5	Teihoarii a Taae, id.	id.	deux ans
6	Cadousteau, Jules-Tahiriterai, 3/4 de bourse.	600 fr.	id.
7	Réné-Marcel-Céran-Henri, id.	id.	id.
8	Tiaahu-Totoroiho a Uraeva, id.	id.	id.
9	Ahuatua Durietz, id.	id.	id.
10	Roo a Fiu, id.	id.	trois ans
11	Drollet, Lucien-Teriteanau, id.	id.	id.
12	Tafaorai, id.	id.	id.
13	Scholermann, Léon-Privat-Ariiteuira, id.	id.	id.